

**PROCÈS VERBAL D'INSTALLATION**  
**de Madame CAUVY Françoise**  
**au sein du Conseil municipal de LODÈVE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 18h00, les membres du Conseil municipal de la commune de LODÈVE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections municipales du 22 mars 2020, se sont réunis à la salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sur la convocation qui leur a été adressée le quinze septembre deux mille vingt et un, par le Maire, Madame Gaëlle LÉVÊQUE, président de séance.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	20
exprimés	26

Présents :

LÉVÊQUE Gaëlle, CROS Ludovic, ROCOPLAN Nathalie, MARRÉS Gilles, GALEOTE Monique, VERDOL Marie-Laure, BENAMEUR Ali, KOEHLER Didier, SAUVIER Jean-Marc, ALIBERT Damien, PEDROS Isabelle, PANIS Michel, SYZ Nathalie, DRUART David, LAUGIER Élisabeth, GOURMELON Izïa, LAATEB Claude, STADLER Magali, ROUQUETTE Damien, CAUVY Françoise

Absents avec pouvoirs :

RICARDO Christian à LAATEB Claude, KASSOUH Hamed à LÉVÊQUE Gaëlle, BOSCH David à KOEHLER Didier, ENNADIFI Fatiha à GALEOTE Monique, DETRY Thibault à DRUART David, BENAMMAR-KOLY Fadilha à CROS Ludovic

Absents :

FERAL Claude, SINÈGRE Joana, COUPEAU Sandrine

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

**VU** le Code électoral et notamment l'article L.270,

**VU** le procès verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 3 juillet 2020,

**VU** la démission du Conseil municipal datée du 6 septembre 2021 de Monsieur MARTIN José élu sur la liste « Lodève autrement »,

**CONSIDÉRANT** qu'en application de l'article L.2121-4 alinéa 2 du CGCT, monsieur le Maire a dûment informé Monsieur le Sous-Préfet de Lodève de cette démission,

**CONSIDÉRANT** qu'en application de l'article L.270 du code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dans le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit »,

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 22 mars 2020, de la démission ci dessus enregistrée, Madame CAUVY Françoise remplace Monsieur MARTIN José au sein du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal prend acte de l'installation immédiate de Madame CAUVY Françoise en tant que Conseiller municipal de la Ville de Lodève.**

Le vingt et un septembre deux mille vingt et un,

Le secrétaire de séance  
Monique GALEOTE



Le Maire  
Gaëlle LÉVÊQUE



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.*

Signature des membres du Conseil municipal du procès verbal d'installation de Madame  
 Françoise CAUVY :

NOM prénom	signature	NOM prénom	signature
LEVEQUE Gaëlle		ALIBERT Damien	
CROS Ludovic		ENNADIFI Fatiha	
ROCOPLAN Nathalie		BOSC David	
MARRES Gilles		BENAMMAR-KOLY Fadiha	
GALEOTE Monique		DRUART David	
BENAMEUR Ali		DETRY Thibault	
VERDOL Marie-Laure		GOURMELON Izia	
KOEHLER Didier		LAATEB Claude	
PEDROS Isabelle		COUPEAU Sandrine	
FERAL Claude		RICARDO Christian	
PANIS Michel		SINEGRE Joana	
SAUVIER Jean-Marc		STADLER Magali	
SYZ Nathalie		ROUQUETTE Damien	
KASSOUH Hamed		CAUVY Françoise	
LAUGIER Élisabeth			